



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022 – 20h00**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze juillet 2022, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

**Absents :** Karine FONT

**Excusés :** Yann MALEYSSON, Virginie BONNIER

**Pouvoirs :** Yann MALEYSSON pouvoir à Gilles BROSSARD, Virginie BONNIER à Claude GOY

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

**Quorum : 10**

**16 présents – 18 votants**

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

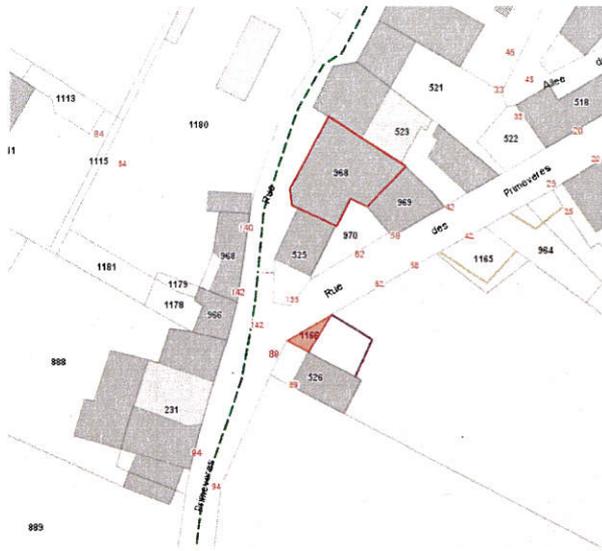
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022
- **Délibération :** Acquisition terrain
- **Délibération :** Présentation RPQS du Siemly
- **Délibération :** Convention CAUE
- Discussion sur la fin de bail à construction de la Maison de retraite
- Projet MAM / Résidence Séniors
- Compte rendu des décisions du Maire – 2<sup>ème</sup> trimestre 2022
- Questions diverses : Commissions communales

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 23 juin 2022 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ **Délibérations**

**N°2022-37 : Acquisition de terrain**



Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'acquérir une parcelle sur le bourg de Lamure.

Cette parcelle est actuellement goudronnée. Le propriétaire est en train de vendre et l'acquisition de cette parcelle permet de régulariser la situation existante puisque cette parcelle constitue une partie de la route.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle, E 1 166, de 13 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

#### **N° 2022-38 : Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2021 (RPQS)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021.

Quelques observations sont précisées :

- l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> : de 3.38 à 3.46 € TTC.
- Le syndicat va apporter une priorité cette année sur la recherche de fuites.
- Le SIEMLY va déménager au Plomb, sur St Symphorien sur Coise, en construisant de nouveaux locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport par Monsieur le Maire, sans remarque particulière exprimée, prend acte de la présentation du RPQS d'eau potable pour l'année 2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

#### **N° 2022- 39 : Approbation de la convention avec le CAUE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Lamure.

Afin d'aider la Commune sur ce projet, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône) qui pourra apporter conseils et expertise.

Monsieur le Maire lit le projet de convention qui précise l'objet de la convention, les modalités d'accompagnement, l'organisation entre les parties, ainsi que la durée et le délai de réalisation.

La contribution de la Commune serait de 1 400 € TTC.

Le Conseil Municipal propose un début de planning en décembre 2022, pour mettre toutes les chances de voir aboutir ce projet avant la fin du mandat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

## Discussion sur la fin du bail à construction de la Maison de retraite

Monsieur le Maire rappelle que le 15/10/1992, un bail à construction a été signé avec la maison de retraite pour 30 ans.

Ce bail n'est ni prorogeable, ni reconductible, au 15/10/22, le terrain et le bâtiment reviennent donc à la Commune.

Le Conseil d'Administration de la maison de retraite a été reçu pour présenter la base de réflexion issu de l'expertise.

L'objectif est de pérenniser l'activité de la maison de retraite, tel qu'elle existe aujourd'hui : conserver les enjeux économiques, financer et surtout sociaux.

La valeur du bâtiment doit être intégrée dans les comptes de la commune (purement comptable, sans entrée de trésorerie).

Franck Guillon présente l'historique, la situation, l'estimation d'un plan financier initial, l'expertise faite et les propositions :

- Loyer symbolique à valider entre les 2 parties
- Fonctionnement identique à celui actuel, qui fonctionne très bien
- Les travaux resteront à la charge de la Maison de retraite
- Rédaction et signature d'une convention entre la Mairie et la Maison de retraite
- Signature d'un nouveau bail d'une durée de 30 ou 40 ans

Les discussions sont en cours avec le conseil d'administration de la Maison de retraite et des propositions de leur part sont attendues.

Des délibérations sur ce point seront à prendre lors de prochains conseils municipaux

## Projet de Maison d'assistantes maternelles / Résidence Séniors

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion avec l'OPAC sur le projet de la Résidence séniors qui a eu lieu suite aux observations faites par la Mairie sur le projet de convention qui avait été transmis par l'OPAC, ainsi que suite à l'évolution de la réflexion de la MAM à intégrer ou non dans ce projet de bâtiment.

La Mairie est maintenant dans l'attente de l'OPAC de plusieurs esquisses et plans financiers :

- 1 sans la maison d'assistantes maternelles
- 1 sans la maison d'assistantes maternelles et sans la salle communale

La Mairie se garde la mise en œuvre de la démolition et des abords de ce bâtiment.

Des échanges ont lieu sur le lieu de l'installation de la MAM : dans la Résidence ou sur le terrain qui est en cours d'acquisition dans le centre bourg.

Les conseillers demandent à se prononcer dès lors que tous les aspects financiers, technique et échéanciers pourront être présentés.

Conclusion : la notion de délai d'ouverture de la MAM sera déterminant pour choisir le lieu.

## Décisions du Maire – 2ème trimestre 2022

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
<b>4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat</b>			
08/02/2022	Contrat services informatique Mairie et école	SB2I	1 067,58 €
03/04/2022	Travaux peinture Maison associations L'Aubépin	BOUTEILLE Gérard	2 833,62 €
14/04/2022	Relevé topographique - ancienne école Lamure	GEOLIS	4 620,00 €
16/04/2022	Contrat d'installation de correction acoustique	DECIBEL France	10 000,00 €
20/04/2022	Contrat logiciel hébergé - gestion des salles	JVS-Mariestem	310,00 €

22/04/2022	Convention enfouissement équipements de communication	Orange / Syder	3 355,43 €
22/04/2022	Composteurs	Jardins de Rochefort	1 108,64 €
28/04/2022	Convention tripartite pour intervention atelier artistique conseil municipal enfants	CCMDL/Filigrane	Fourniture peinture
01/05/2022	Contrat Fibre Pro Mairie	Publi com	55 €HT/mois
01/05/2022	Contrat Trunk matériel téléphonie Mairie	Publi com	40 €HT/mois
18/05/2022	Remplacement moteur cloches Eglise Lamure	BODET	2 021,50 €
24/06/2022	Travaux restauration salle soleil couchant - sinistre assurance	BOUTEILLE Gérard	1 194,56 €
<b>8° : délivrance et reprise de concessions cimetières</b>			
01/04/2022	Concession trentenaire		240 €
<b>15° : droits préemptions</b>		<b>Notaire demandeur</b>	<b>décision</b>
03/03/2022	Vente - JOASSARD L	SAFER	Pas de préemption
16/04/2022	Vente CHILLET R	Maître Bruno THIOILLIER	Pas de préemption
10/05/2022	Vente MARTEL S	Maître Solange IMBERT-JOURNOUD	Pas de préemption
20/05/2022	Vente MARTEL S	SAFER	Pas de préemption
18/05/2022	Vente DUMORTIER L	Maître Bruno THIOILLIER	Pas de préemption

⇒ **Commissions communales - Points divers**

- CCAS
  - Retour sur le concours de pétanque : peu de participants
  - Les personnes âgées seules et les plus vulnérables sont ou seront appelées pour s'assurer de leur situation, suite à la canicule. Les membres du CCAS seront sollicités pour poursuivre ces appels et d'éventuelles visites.
- Point sur les travaux :
  - Assainissement : Le bassin de rétention est terminé
  - Aménagement du Centre Bourg : poursuit son cours – Les entreprises seront en congés à partir du 05/08. Un revêtement temporaire de la voirie principale du village sera fait avant les congés. Un surplus à prévoir car les travaux d'eau pluviale ont généré des dégâts sur les routes.
- Commission culture :
  - Journée du patrimoine le 18/09 sur le thème de la résistance : exposition qui sera ensuite installée à la médiathèque + témoignages sur St Apollinaire + mise en scène
- Commission tourisme
  - Un repérage de lieux a été réalisé pour l'implantation de tables d'orientation
- Centre loisirs dans l'ancienne école de Lamure : débute la semaine prochaine pour 2 semaines
- Commission école :
  - 1<sup>er</sup> permanence cantine/garderie faite : peu de parents se sont déplacés. En espérant que les autres viendront bien à celle d'août
  - Rencontre faite de la nouvelle directrice de l'école publique : Mme Pêche
  - Recrutement en cours : Remplacement d'Odile Ferret pour la rentrée, Christine Fayolle pour son départ en retraite et David Barroux, qui termine son poste fin août.

- Commission voirie :
  - Début de la réfection des chemins à partir du 25/07
  
- Remarque faites
  - Des chiens aboient régulièrement et sont entendus sur l'Aubépin.
  - Feu d'artifice : n'a pas été apprécié de tous
  - Problématiques lors de la location de la salle des murataires.
  - Changement des serrures du local de la chasse : un jeu sera laissé en Mairie
  
- Commission économique :
  - Marché des créateurs : inscriptions lancées. Des commerçants de Larajasse prendront part à la restauration et à la tenue de la buvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire  
Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance  
Claude GOY



